



# Supplemental Security Income (SSI)

## Table des matières

Supplemental Security Income (SSI)	1
Qu'est-ce que le SSI ?	1
Règles d'obtention du SSI	2
Comment demander la prestation SSI	3
Vous pourriez être en droit d'obtenir d'autres aides	5
Vous pourriez être en droit d'obtenir les prestations de la Sécurité Sociale	6
Contact Social Security	6

## Supplemental Security Income (SSI)

Cette publication vise à expliquer ce qu'est le Supplemental Security Income (SSI) (Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité), qui peut y avoir droit, et comment le demander. Pour obtenir des renseignements spécifiques à votre cas, adressez-vous à un représentant de la Sécurité Sociale.

L'Administration de la Sécurité Sociale gère le programme, mais le SSI n'est pas financé par les cotisations de Sécurité Sociale. Le SSI est payé à partir des fonds généraux du Trésor américain (U.S. Treasury), et non à partir des fonds fiduciaires de la Sécurité Sociale.

## Qu'est-ce que le SSI ?

Le programme SSI vise à verser des paiements mensuels aux personnes qui ont des revenus et des ressources limités et qui sont :

- âgées de 65 ans ou plus ;
- aveugles ; ou
- handicapées.

Si vous demandez à bénéficier du SSI, vous devriez également lire la publication *What You Need To Know When You Get Supplemental Security Income (SSI) (Ce que vous devez savoir lorsque vous percevez l'Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité)* (publication n° 05-11011).

**REMARQUE :** Les enfants handicapés ou aveugles dont les parents ont des ressources ou des revenus limités pourraient être également en droit de recevoir les prestations du Supplemental Security Income (Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité). Le montant de base du SSI est le même dans tout le pays. Toutefois, de nombreux États ajoutent un complément à cette prestation de base. Nous vous invitons à prendre contact avec nous pour vous informer des montants alloués par votre État.

## Règles d'obtention du SSI

### Vos revenus et vos ressources

L'obtention du SSI dépend de vos revenus et de vos ressources (ce que vous possédez).

#### Revenus

Les revenus sont constitués de tout ce que vous recevez en argent : salaire, prestations de Sécurité Sociale et pensions, mais également sous forme de nourriture et de logement. Le montant des revenus que vous recevez chaque mois tout en percevant le SSI dépend en partie de l'endroit où vous vivez. Nous vous invitons à prendre contact avec nous pour vous informer des plafonds de revenus en vigueur dans votre État.

La Sécurité Sociale ne prend pas en compte la totalité de vos revenus lorsqu'elle détermine si vous êtes admissible au SSI. **Par exemple**, elle ne compte **pas** :

- les premiers 20 \$ mensuels de la plupart des revenus que vous percevez ;
- les premiers 65 \$ dollars mensuels de vos revenus professionnels et la moitié du montant au-delà de ces 65 \$ ;
- les prestations du programme Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP) (Aide supplémentaire à la nutrition), anciennement connues sous le nom de coupons alimentaires ;
- l'hébergement qui vous est fourni par des organismes privés à but non lucratif ; et
- la majeure partie de l'aide à la consommation domestique d'énergie.

Si vous êtes marié(e), nous prenons en compte une partie des revenus et des ressources de votre conjoint pour déterminer votre admissibilité au SSI. Si vous avez moins de 18 ans, nous prenons en compte une partie des revenus et des ressources de vos parents. De plus, si vous ne possédez pas la nationalité américaine mais avez un sponsor, nous pouvons inclure les revenus et les ressources de votre sponsor.

Si vous êtes scolarisé(e), une partie de votre salaire ou de votre bourse pourraient **ne pas** être prise en compte.

Si vous êtes handicapé mais si vous travaillez, la Sécurité Sociale ne tient **pas** compte de la part de votre rémunération que vous utilisez pour acheter les articles et services qui vous aident à exercer votre activité professionnelle. Par exemple, si vous avez besoin d'un fauteuil roulant, la partie de votre rémunération utilisée pour l'achat ou la location de ce fauteuil ne sera pas prise en compte dans le calcul de vos revenus lors de la détermination de votre admissibilité au SSI.

De la même manière, la Sécurité Sociale ne prend **pas** en compte la partie de la rémunération qu'une personne aveugle dépense en frais professionnels. Par exemple, si une personne aveugle règle ses frais de transport vers et depuis son lieu de travail avec son salaire, le montant du salaire utilisé pour régler les frais de transport n'est pas pris en compte en tant que revenu.

Si vous êtes handicapé(e) ou aveugle, une partie des revenus que vous utilisez (ou épargnez) pour suivre une formation ou acheter les produits dont vous avez besoin pour exercer votre activité professionnelle pourrait **ne pas** être prise en compte.

#### Ressources (ce que vous possédez)

Parmi les ressources que nous pourrions prendre en compte pour déterminer votre admissibilité au SSI figurent les biens immobiliers, les fonds dans les comptes bancaires, les espèces, les actions et les obligations.

Vous pourriez être admissible au SSI si vos ressources n'excèdent pas 2 000 \$. Un couple peut être en mesure de percevoir le SSI si ses ressources n'excèdent pas le plafond de 3 000 \$. Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier que vous tentez de vendre, vous pourriez bénéficier du SSI au cours de la période durant laquelle vous vous efforcez de le vendre.

La Sécurité Sociale ne tient pas compte de toutes vos possessions lorsqu'elle détermine si vous avez trop de ressources pour être admissible au SSI. Par exemple, elle ne prend pas en compte :

- la maison dans laquelle vous vivez et le terrain sur lequel elle est bâtie ;
- les polices d'assurance-vie dont le capital assuré ne dépasse pas 1 500 \$ ;
- votre véhicule (habituellement) ;
- les concessions funéraires qui vous sont destinées, à vous et aux membres de votre famille immédiate ; et
- pour chacun des deux membres d'un couple : jusqu'à 1 500 \$ en fonds funéraires.

### **Autres règles auxquelles vous devez vous conformer**

Pour bénéficier du SSI, vous devez vivre aux États-Unis ou dans l'archipel des Îles Mariannes du Nord et être citoyen ou ressortissant américain. Dans certains cas, des résidents ne possédant pas la nationalité américaine pourraient être admissibles au SSI. Pour de plus amples renseignements, consultez la publication *Supplemental Security Income (SSI) For Noncitizens (Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité [SSI] pour les personnes non-citoyennes américaines)* (publication n° 05-11051-FR).

- Si vous êtes admissible aux prestations de la Sécurité Sociale ou à d'autres prestations, vous devez en faire la demande. Vous pourrez obtenir le SSI et d'autres prestations si vous êtes admissible.
- Si vous vivez dans certains types d'institutions, vous pouvez bénéficier du SSI.
- Si vous vivez dans une maison de repos municipale ou de comté, un foyer de transition ou autre institution publique, telle qu'une prison, vous ne pouvez pas, en principe, obtenir le SSI. Toutefois, il existe quelques exceptions.
  - Si vous vivez dans un foyer communautaire géré par l'État et

n'hébergeant pas plus de 16 personnes, vous pourriez être admissible au SSI.

- Si vous vivez dans une institution publique principalement pour suivre une formation éducative ou professionnelle destinée à vous permettre de trouver un emploi, vous pourriez être admissible au SSI.
- Si vous vivez dans un foyer d'accueil d'urgence public destiné aux sans-abris, vous pourriez être admissible au SSI.
- Si vous vivez dans une institution publique ou privée, et si Medicaid règle plus de la moitié du coût de vos soins, vous pourriez être admissible à percevoir des prestations SSI réduites.
- Si vous avez commis un acte délictueux grave ou si un mandat d'arrêt a été lancé contre vous pour cause d'évasion alors que vous étiez en état d'arrestation, d'évasion pour éviter des poursuites ou une séquestration ou d'évasion par avion, vous ne pouvez pas obtenir le SSI.

### **Comment demander la prestation SSI**

Pour demander le SSI, vous pouvez lancer le processus et remplir une grande partie de votre demande sur notre site Web à l'adresse **[www.socialsecurity.gov/applyforbenefits](http://www.socialsecurity.gov/applyforbenefits)**. Vous pouvez également composer notre numéro sans frais, **1-800-772-1213** pour demander un rendez-vous avec un représentant de la Sécurité Sociale.

Si vous êtes un adulte handicapé et avez l'intention de demander les prestations du SSI et de l'assurance-invalidité de la Sécurité Sociale, vous pouvez effectuer votre demande en ligne pour les deux prestations au même moment, à condition de répondre aux critères suivants :

- vous avez entre 18 et 65 ans ;
- vous n'avez jamais été marié(e) ;
- vous n'êtes pas aveugle ;
- vous êtes un citoyen américain résidant dans l'un des 50 États, le District de Columbia ou l'archipel des Îles Mariannes du Nord ; et

- vous n'avez jamais demandé ou reçu les prestations de SSI.

Pour demander les prestations de la Sécurité Sociale et du SSI en ligne, consultez

**[www.socialsecurity.gov/disability](http://www.socialsecurity.gov/disability)**. Si vous ne pouvez pas demander le SSI en ligne, vous pouvez composer le numéro sans frais **1-800-772-1213** pour prendre un rendez-vous dans un de nos bureaux avec un représentant de la Sécurité Sociale.

Les parents ou tuteurs peuvent généralement présenter une demande pour un enfant aveugle ou handicapé de moins de 18 ans. Dans certains cas, d'autres tiers peuvent déposer la demande pour des enfants.

Lors de votre demande, vous devriez vous munir de certaines pièces. Même si vous ne disposez pas de toutes les pièces énumérées ci-après, n'hésitez pas à faire votre demande. Les agents de la Sécurité Sociale peuvent vous aider à obtenir tout ce dont vous avez besoin. Veuillez vous munir des éléments suivants :

- votre carte de Sécurité Sociale ou un document comportant votre numéro de Sécurité Sociale ;
- votre extrait de naissance ou toute autre pièce attestant de votre âge ;
- un document fournissant les renseignements sur votre lieu de résidence, par exemple votre document d'emprunt hypothécaire, ou votre bail portant le nom de votre propriétaire ;
- vos feuilles de paie, relevés bancaires, polices d'assurance et relevés de fonds funéraires, ainsi que toute autre renseignement sur vos revenus et biens que vous possédez ;
- les noms, adresses et numéros de téléphone des médecins que vous avez consultés et des établissements hospitaliers et cliniques dans lesquels vous avez séjourné, si vous demandez à bénéficier du SSI parce que vous êtes handicapé(e) ou aveugle ;
- la preuve de votre citoyenneté américaine ou de votre statut de non-citoyen admissible ; et

- votre carnet de chèques ou d'autres documents comportant votre numéro de compte bancaire, de caisse populaire ou de caisse d'épargne et de prêts.

Si vous êtes admis à recevoir le SSI, vous devrez recevoir les versements par voie électronique. Nous pouvons effectuer les paiements par dépôt direct au moyen de notre programme de carte Direct Express® ou sur un compte par virement électronique. Pour de plus amples renseignements, consultez **[www.GoDirect.org](http://www.GoDirect.org)**.

### **Remarques sur les personnes aveugles ou handicapées**

Si vous êtes aveugle ou handicapé(e) et si vous travaillez, un certain nombre de dispositions spéciales sont destinées à vous aider. Vous pourriez être admissible aux paiements du SSI alors même que vous exercez une activité professionnelle. À mesure que vos revenus augmentent, vos prestations au titre du SSI pourraient être réduites ou interrompues, mais il est possible que vous puissiez conserver votre couverture Medicaid.

Vous pourriez également être en mesure de mettre de l'argent de côté pour atteindre un objectif professionnel ou suivre des études. Dans ce cas, l'argent mis de côté n'entraînera pas de réduction du montant de vos prestations SSI.

Les personnes aveugles ou handicapées qui demandent à bénéficier du SSI pourraient obtenir des services spéciaux gratuits destinés à les aider à travailler. Ces services peuvent comprendre des conseils, de la formation professionnelle et de l'aide pour trouver un emploi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter *Working While Disabled — How We Can Help (Travailler en étant handicapé : comment la Sécurité Sociale peut vous aider)* (publication n° 05-10095).

## **Droit d'appel**

Si vous êtes en désaccord avec une décision relative à votre demande, vous pouvez en appeler. Les étapes à suivre sont expliquées dans la publication *Your Right To Question A Decision Made On Your Supplemental Security Income (SSI) Claim (Votre droit de contester une décision concernant la demande de Supplemental Security Income. SSI)* (publication n° 05-11008).

Vous pouvez gérer vous-même votre dossier ou votre appel concernant le SSI grâce à l'aide gratuite de la Sécurité Sociale. Vous avez également le droit de vous faire représenter. Il existe des règles pour savoir qui peut vous représenter et ce que votre représentant est en droit de faire. Nous travaillerons avec votre représentant comme nous le ferions avec vous. Demandez-nous si vous souhaitez savoir comment vous pouvez désigner une personne autorisée à agir en votre nom. Vous pouvez également trouver d'autres renseignements sur la représentation dans la publication *Your Right To Representation (Votre droit de vous faire représenter)* (publication n° 05-10075) ou sur notre site Web à [www.socialsecurity.gov/representation](http://www.socialsecurity.gov/representation).

## **Vous pourriez être en droit d'obtenir d'autres aides**

Si vous percevez le SSI, vous pourriez également être en mesure de recevoir de l'aide de votre État ou de votre comté. Par exemple, vous pourriez bénéficier d'une couverture Medicaid, d'une aide alimentaire ou d'autres services sociaux. Communiquez avec votre bureau local des services sociaux ou de l'aide sociale pour obtenir des informations sur les services offerts dans votre communauté.

### **Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP) (Programme d'aide supplémentaire à la nutrition)**

Si vous percevez le SSI, vous pourriez être en mesure d'obtenir de l'aide par l'intermédiaire du Supplemental Nutrition Assistance Program, (SNAP) (Programme (d'aide supplémentaire à la nutrition), anciennement connu sous le

nom de « coupons alimentaires ». Si tous les membres de votre foyer font une demande pour recevoir les prestations du SSI ou les reçoivent, vous pouvez faire une demande pour le SNAP dans un bureau de la Sécurité Sociale.

Si vous ne vivez pas au sein d'un foyer dont tous les membres demandent ou reçoivent les prestations du SSI, consultez [www.fns.usda.gov/snap](http://www.fns.usda.gov/snap) pour savoir comment le demander. Pour de plus amples renseignements, lisez la publication *Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP) Facts (Programme (d'aide supplémentaire à la nutrition)* (publication n° 05-10101). Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'aide à la nutrition dont vous pourriez bénéficier, lisez la publication *Nutrition Assistance Programs (Programmes d'assistance à la nutrition)* (publication n° 05-10100).

## **Medicaid**

Lorsque vous percevez le SSI, vous pouvez également obtenir la couverture Medicaid qui vous aide à régler les honoraires de médecin et vos factures d'hospitalisation. Votre bureau local des services sociaux ou d'assistance médicale peut vous renseigner sur Medicaid.

## **Aide pour le règlement des primes Medicare**

Si vous souscrivez à Medicare et si vos revenus et ressources sont limités, l'État dans lequel vous vivez pourrait prendre en charge vos primes Medicare et, dans certains cas, d'autres frais médicaux qui vous reviennent normalement, tels que les franchises et les coassurances. Seul votre État peut décider de votre admissibilité. Pour savoir si vous êtes admissible, prenez contact avec votre État ou votre bureau local Medicaid. Vous pouvez obtenir leurs numéros de téléphone et de plus amples renseignements sur ces programmes offerts par Centers for Medicare & Medicaid Services (CMS) en composant le numéro sans frais de Medicare,

**1-800-MEDICARE (1-800-633-4227)**. Si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e), composez le numéro ATS **1-877-486-2048**.

Vous pouvez également être en mesure d'obtenir l'aide supplémentaire Extra Help pour payer les franchises annuelles, les primes mensuelles et les quotes-parts des frais d'ordonnance liés au programme Medicare de couverture des médicaments délivrés sur ordonnance (Part D). Vous pourriez être admissible à l'aide complémentaire Extra Help si vos ressources et vos revenus sont limités (en fonction du seuil de pauvreté fédéral). Ce plafond de revenus et de ressources change tous les ans et diffère de celui qui s'applique au SSI. Contactez la Sécurité Sociale pour vous renseigner sur le plafond en vigueur.

Vous pouvez demander l'aide supplémentaire Extra Help en ligne ou obtenir de plus amples renseignements à [www.socialsecurity.gov/extrahelp](http://www.socialsecurity.gov/extrahelp). Vous pouvez aussi présenter votre demande ou demander un formulaire de demande par téléphone ou à votre bureau local de la Sécurité Sociale.

Si vous avez à la fois la couverture des médicaments délivrés sur ordonnance Medicaid et Medicare, ou Medicare et le SSI, ou si votre État règle vos primes Medicare, vous obtiendrez automatiquement l'aide supplémentaire Extra Help et vous n'aurez pas besoin de la demander.

## Vous pourriez être en droit d'obtenir les prestations de la Sécurité Sociale

Si vous avez travaillé et cotisé à la Sécurité Sociale suffisamment longtemps, vous pourriez être également admissible aux prestations de la Sécurité Sociale tout en recevant le SSI. Les prestations de retraite peuvent être versées aux personnes de 62 ans et plus et à leurs familles. Les prestations d'invalidité sont destinées aux personnes handicapées et à leurs familles. Les prestations de survivants sont versées aux familles des travailleurs décédés. Si vous pensez être admissible aux prestations de

Sécurité Sociale, appelez-nous pour prendre rendez-vous afin de vous entretenir avec un représentant de la Sécurité Sociale.

## Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

### Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter [www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov). À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (*relevé de sécurité sociale*), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;
- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

### **Appelez-nous**

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today  
and tomorrow